

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 24 septembre à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, PREZEL Daniel, SYLVESTRE Vincent
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BERLANDI Jacques, COSTEROUSSÉ Julien.

Absent : DODIN Boris

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 18 septembre 2018

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Délibérations :

1. **Déclaration d'intention d'aliéner des biens, parcelles section B n°1843 et B n° 1845 soumises au droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie le 5 septembre 2018, concernant un terrain non bâti, cadastré en section B 1843 et 1845 situé le village, d'une superficie respective de 2 a 19 ca et 2 a 3 ca situées en zone UBc au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur les parcelles désignées, **décide à l'unanimité** de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

2. **Déclaration d'intention d'aliéner des biens, parcelles section B n°467, 918, soumises au droit de préemption urbain.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie le 2 août 2018, concernant un terrain non bâti, cadastré en section B 467,918, situé chemin de Barbe, d'une superficie respective de 20a 58ca et 14 a 97ca situées en zone AUc au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur les parcelles désignées, **décide à l'unanimité** de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

3. **Avenant participation scolaire pour l'année 2017/2018 pour glunois scolarisés à Mauves.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE les termes de l'avenant n°28 à la convention du 2 avril 1990 présenté par la commune de Mauves, fixant la participation annuelle 2017/2018 pour notre commune pour 5 enfants scolarisés à Mauves à 1 218,46 € par élève de maternelle et à 700,18 € par élève de primaire, pour un montant total s'élevant à 4 019,18 € pour l'année.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Informations diverses :

1. Schéma d'assainissement

La phase d'étude est terminée. Le rapport est à finaliser avec les actions et travaux à envisager sur le réseau eaux usées.

2. Travaux RD222

Les travaux ont débuté depuis le 10/09.

3. Plan Local d'Urbanisme

Phase d'attente de retour des avis des commissions de contrôle et divers organismes et collectivités (personnes publiques associées) avant enquête publique prévisible mi-novembre, début décembre.

4. Travaux Chemin de la Garde

L'entretien de la voirie est programmé fin octobre.

5. Semaine Bleue

Animation le 11 octobre à GLUN à 14 h à la salle des fêtes en partenariat avec la commune de Mauves.

Le thème : il était une fois, les économies d'autrefois

Fin de la séance à 21h30